

GARANTIE DE LOYER SWISSCAUTION

Davantage de flexibilité financière pour votre entreprise!

Vous venez de trouver de nouveaux locaux pour votre entreprise, mais vous ne souhaitez pas immobiliser sur un compte bancaire une importante somme - pouvant dépasser six mois de loyer - pour votre garantie de loyer? SwissCaution vous libère de cette contrainte et vous permet d'allouer cet argent à vos projets entrepreneuriaux.

Obtenir une garantie de loyer pour des locaux commerciaux peut s'avérer fastidieux. En souscrivant à la garantie de loyer SwissCaution, vos liquidités ne sont pas immobilisées. Vous pouvez ainsi utiliser librement ce montant pour le développement des activités de votre entreprise. Par rapport au traditionnel dépôt bancaire, vous bénéficiez d'une procédure facilitée et d'un service personnalisé.

Se consacrer à l'essentiel

La garantie de loyer demandée pour un bail à usage commercial est souvent supérieure à six mois de loyer. SwissCaution propose une solution qui remplace le dépôt bancaire, tout en apportant à votre bailleur une sûreté et une valeur équivalentes. La garantie de loyer SwissCaution est résiliable en tout temps. Pour cela, il vous suffit de fournir à votre bailleur une garantie de substitution du même montant. En cas de non-respect du contrat de bail (impayés de loyer, dégâts ou remise en état des lieux), SwissCaution assure le versement de la somme reconnue à votre bailleur à hauteur de votre garantie de loyer. Bien entendu, l'entreprise locataire sera tenue de rembourser à SwissCaution la somme avancée.

Comment ça marche?

La prime annuelle représente 5% du montant de la garantie de loyer, à laquelle s'ajoutent les frais de gestion de CHF 50.-, les frais uniques d'émission de la garantie de CHF 100.- et le



SwissCaution propose une solution qui remplace le dépôt bancaire, tout en apportant à votre bailleur une sûreté et une valeur équivalentes.

timbre fédéral de 5% (voir exemple ci-contre). A réception du paiement de la prime annuelle, SwissCaution émettra un certificat de garantie de loyer en faveur de votre bailleur et une copie à vous-même.

La demande de garantie de loyer s'effectue par Internet ou auprès d'un conseiller en assurances de la Mobilière. Le formulaire en ligne vous guidera pas à pas jusqu'à l'émission de votre garantie de loyer. SwissCaution réalise les garanties de loyer sans dépôt bancaire pour les entreprises, les indépendants, les sociétés coopératives, les associations, les fondations et les professions libérales. Plus de 235 000 clients et 2500 agences immobilières font confiance à SwissCaution. ■

CARLA ANGYAL

Exemple de calcul de prime pour un bail à usage commercial			
Garantie de loyer demandée par votre bailleur		CHF 20'000.-	
Votre dépôt de garantie		CHF 0.-	
Première année		Années suivantes	
Prime de base (5% de la garantie de loyer)	CHF 1'000.-	Prime de base (5% de la garantie de loyer)	CHF 1'000.-
Frais de gestion	CHF 50.-	Frais de gestion	CHF 50.-
Frais d'émission du certificat (frais uniques)	CHF 100.-	Timbre fédéral (5% de la prime et frais de gestion)	CHF 52.50
Timbre fédéral (5% de la prime et des frais)	CHF 57.50	Prime annuelle	CHF 1'102.50
Prime annuelle (valable une année complète)	CHF 1'207.50		

Calculez votre prime sur swisscaution.ch

swisscaution

www.swisscaution.ch
Tél.: 0841 001 848 – info@swisscaution.ch